

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 juillet 2022 à 20H30 à SOUYEAUX

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre Maire

Date de convocation : 04 juillet 2022

Nombre de conseillers : 8

En exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Présents : LACOSTE Pierre, LAMON Monique, LAPEYRE Laurent, DUCASSE Jérôme, LOPEZ

Nathalie, LESTRADE Nicolas, GUILHAUME Régis, DUPUY Jean-François

Absents excusés: ADER Patrick, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle

Secrétaire séance : DUCASSE Jérôme

#### Ordre du jour.

- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Présentation du dossier d'aide à la décision préparé par l'ADAC; (projet de construction de logements)
- Modalités de publicité des actes pris par la commune.
- Questions diverses.
  - Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 9 juin 2022

Délibérations du Conseil Municipal du 12/07/2022

#### Approbation du plan communal de sauvegarde PCS.

La commune de Souyeaux s'est engagée dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours des services de la préfecture (SIDPC) en concertation avec l'équipe municipale afin de garantir son efficacité.

A ce jour ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est constitué d'un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonctions d'états de la gestion de crise (séisme, vents violents, transport de matières dangereuses)

Voté à l'unanimité.

#### Modalité de publicité des actes pris dans la commune.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Cependant, une dérogation est possible pour les communes de moins de 3500 habitants. Pour ce faire elles peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune (affichage ou bien publication papier ou bien sous forme électronique).

La commune de Souyeaux décide d'adopter la publicité des actes règlementaires par affichage à la Mairie de Souyeaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Voté à l'unanimité.

# Points divers

#### CCCVA points sur les écoles.

Lors de la conférence des maires consacrée à la compétence scolaire, par un vote de principe, les maires ont donné leur accord pour engager la procédure d'uniformisation de la compétence scolaire sur l'ensemble de la communauté. Face aux craintes de certains élus concernant le coût du transfert supporté par leurs budgets communaux, Le président de la CCCVA propose d'engager une étude de faisabilité par un cabinet spécialisé suivant un cahier des charges présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

#### **CCCVA** portail famille.

Un portail famille a été mis en place sur le site de la CCCVA afin de permettre aux familles de régler les dépenses de cantine, garderie...

#### France services.

La Maison France Service du val d'Arros ouvre ses portes à compter du 18 juillet 2022.

Il s'agit de faciliter l'accès aux services publics pour tous pour réaliser diverses démarches administratives dans un lieu unique.

Une antenne est ouverte sur la commune de Pouyastruc.

### ADAC aménagement maison Carassus.

A la demande du conseil municipal, l'ADAC a réalisé un dossier d'aide à la décision pour la réalisation de 2 logements T3 dans l'ancienne grange de la maison Carassus au centre du village. Après analyse, le conseil municipal autorise M. le Maire à poursuivre l'opération.

#### Défibrillateur.

Un défibrillateur est disponible en libre-service devant la mairie. Une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés.

## Terrain de pétanque

Le terrain de pétanque en bas du village a été rénové par l'entreprise LOCATRANS et clôturé par les employés communaux avec l'aide de conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire.